



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DELEGATION CENTRALE UES MGEN

Adresse postale : 7 Sq. Max Hymans 75015 PARIS

Locaux CFDT UES MGEN : Tour Montparnasse - 4^e étage -

Tél : 06 30 25 65 59

Site : <http://www.cfdtgroupemgen.org>

Courriel : cfdtgroupemgen@gmail.com

Nos valeurs

Émancipation

Démocratie

Indépendance

Solidarité

Autonomie



Séjour de la santé

Une première étape avant
une application sur la
FEHAP et la MGEN

La CFDT est signataire :

La CFDT est signataire de l'accord permettant à un peu plus d'un million d'agents et de contractuels de la Fonction publique hospitalière d'obtenir 183 € net de rémunération supplémentaire par mois (soit 2 196 euros par an). Il aura hélas fallu une pandémie mondiale pour que ces professionnels soient enfin reconnus.

Après des années de disette, une enveloppe de 7,5 milliards d'euros en base annuelle est répartie entre les agents titulaires et contractuels des établissements de santé et EHPAD de la FPH, de l'associatif et du lucratif.

Enfin ! Nous obtenons la catégorie B pour les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture, revendication portée par la CFDT Santé-Sociaux depuis 10 ans.

Au-delà de ces avancées, l'accord prévoit aussi de revaloriser avant le 1er janvier 2022 les grilles de classification pour de nombreux corps de métiers (infirmiers, personnels de rééducation et médico-techniques, directeurs de soins...).

D'autres mesures permettent d'agir sur l'attractivité des métiers de l'hôpital : formation professionnelle, déroulements de carrière, reprise d'ancienneté, conditions de travail...

La revalorisation de la monétisation du compte épargne-temps à l'identique des 2 autres fonctions publiques est enfin acquise.

La fédération CFDT souhaitait que les établissements sociaux et médico-sociaux ne soient pas exclus du champ d'application de l'accord, ce qui n'est malheureusement pas le cas. La fédération CFDT est déterminée à obtenir des mesures pour les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux (hors EHPAD).

Une marche a été franchie. Pour la CFDT, la reconstruction du secteur sanitaire, social et médico-social de demain ne fait que commencer



Nos valeurs

Émancipation
Démocratie

Indépendance

Solidarité

Autonomie



Représentative à la FEHAP

La CFDT agira pour que la transposition de cet accord soit effective à la MGEN

La CFDT agit pour que la promesse de versement de la prime soit tenue pour **tous les salariés** des établissements de soins de la MGEN

L'employeur a su entendre l'engagement et la solidarité des salariés de nos structures quels que soient les métiers.

Nous tenions à le souligner !!!

Les élu.e.s CFDT sont intervenus pour un réajustement de la prime COVID au plus près des engagements des professionnels sur les établissements mixtes (Ehpad /SRR) St Feyre (En Creuse) , et la Chimotaie (En Vendée).

La CFDT sera attentive à une application et une négociation au sein de la MGEN qui soit respectueuse de l'équité des rémunérations et porteuse de sens dans la reconnaissance salariale.

La CFDT rappelle son positionnement :

Un salaire garantissant à tous un niveau de vie décent, axe fort de notre action. La CFDT œuvre pour la reconnaissance et l'évolution de toutes les catégories professionnelles, chacune contribue à la qualité de la prestation et à la certification de nos établissements

Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes

Pour revendiquer et défendre vos idées – Une Ambition au quotidien

<http://www.cfdtgroupemgen.org>

Pour tout renseignement :

contacter votre Délégué Syndical local

ou

Céline Martinez, Délégué Centrale MGEN Action Sanitaire et Sociale, 06 87 56 81 73

Gilles Fouache, représentant syndical CSE MGEN Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37